

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 16001:2009

Systemes de management de l'énergie - Exigences et recommandations de mise en oeuvre

Energiemanagementsysteme -
Anforderungen mit Anleitung zur
Anwendung

Energy management systems -
Requirements with guidance for use

07/2009

A decorative graphic in the bottom right corner featuring several interlocking gears in shades of blue and yellow. Overlaid on the gears is a vertical column of binary code (0s and 1s) and various mathematical symbols like plus, minus, and multiplication signs.

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 16001:2009 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 16001:2009.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 27.010

Version Française

Systemes de management de l'énergie - Exigences et recommandations de mise en oeuvre

Energiemanagementsysteme - Anforderungen mit
Anleitung zur Anwendung

Energy management systems - Requirements with
guidance for use

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 6 juin 2009.

Les membres du CEN et du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN ou du CENELEC.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN et/ou du CENELEC dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN et du CENELEC sont respectivement les organismes nationaux de normalisation et les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



Centre de Gestion du CEN:
Avenue Marnix 17 B-1000 Bruxelles

Secrétariat Central du CENELEC:
Avenue Marnix 17 B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	4
Introduction	5
1 Domaine d'application	8
2 Termes et définitions.....	8
3 Exigences du système de management de l'énergie.....	10
3.1 Exigences générales	10
3.2 Politique énergétique	11
3.3 Planification.....	11
3.3.1 Identification et revue des aspects énergétiques	11
3.3.2 Obligations légales et autres exigences	12
3.3.3 Objectifs, cibles et programme(s) énergétiques	12
3.4 Mise en œuvre et fonctionnement	12
3.4.1 Ressources, rôles, responsabilité et autorité.....	12
3.4.2 Sensibilisation, formation et compétence	13
3.4.3 Communication.....	13
3.4.4 Documentation du système de management de l'énergie	13
3.4.5 Maîtrise de la documentation	14
3.4.6 Maîtrise opérationnelle.....	14
3.5 Vérification	14
3.5.1 Suivi et mesurage	14
3.5.2 Évaluation de la conformité.....	15
3.5.3 Non-conformités, actions correctives et actions préventives	15
3.5.4 Maîtrise des enregistrements.....	15
3.5.5 Audit interne du système de management de l'énergie	15
3.6 Revue du système de management de l'énergie par la direction.....	16
3.6.1 Généralités	16
3.6.2 Éléments d'entrée de la revue de management	16
3.6.3 Éléments de sortie de la revue de management	16
Annexe A (informative) Recommandations pour l'utilisation de la présente Norme européenne	17
A.1 Exigences générales	17
A.2 Politique énergétique	17
A.3 Planification.....	18
A.3.1 Identification et revue des aspects énergétiques	18
A.3.2 Obligations légales et autres exigences	20
A.3.3 Objectifs, cibles et programme(s) énergétiques	21
A.4 Mise en œuvre et fonctionnement	22
A.4.1 Ressources, rôles, responsabilité et autorité.....	22
A.4.2 Sensibilisation, formation et compétence	23
A.4.3 Communication.....	23
A.4.4 Documentation du système de management de l'énergie	24
A.4.5 Maîtrise de la documentation	25
A.4.6 Le contrôle opérationnel.....	25
A.5 Vérification	27
A.5.1 Suivi et mesurage	27
A.5.2 Évaluation de la conformité.....	28
A.5.3 Non-conformités, actions correctives et actions préventives	28
A.5.4 Maîtrise des enregistrements.....	29
A.5.5 Audit interne du système de management de l'énergie	29
A.6 Revue du système de management de l'énergie par la direction.....	30

Bibliographie.....31

Avant-propos

Le présent document (EN 16001:2009) a été élaboré par le Comité Technique CEN/CLC BT/TF 189 « Maîtrise de l'énergie et services connexes — Exigences générales et procédures de qualification », dont le secrétariat est tenu par UNI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en janvier 2010, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en janvier 2010.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Introduction

L'objectif général de la présente Norme européenne est d'aider les organismes à établir les systèmes et processus nécessaires pour améliorer leur efficacité énergétique. Cela entraîne en principe une diminution des coûts et des émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre méthodique de la gestion de l'énergie. La présente norme spécifie les exigences en matière de système de management de l'énergie permettant à un organisme d'élaborer et mettre en œuvre une politique et des objectifs intégrant les exigences légales et les informations relatives aux aspects énergétiques significatifs. La présente norme s'adresse aux organismes de tout type et de toute taille quelles que soient les conditions géographiques, culturelles et sociales. La présente norme s'applique aux activités dont l'organisme a la maîtrise.

La présente norme sur les systèmes de management de l'énergie peut être utilisée de manière indépendante ou intégrée à tout autre système de management. Afin d'en faciliter l'utilisation, la structure de la présente norme est similaire à celle de l'ISO 14001.

Le principe de la démarche est illustré dans la Figure 1. La réussite du système dépend de l'engagement de l'ensemble du personnel, quel que soit le niveau hiérarchique et la fonction occupée au sein de l'organisme, et plus particulièrement de la direction. Grâce à un tel système, l'organisme peut élaborer une politique énergétique, établir des objectifs et des processus lui permettant de respecter les engagements exprimés dans cette politique, prendre autant de mesures que nécessaire pour accroître sa performance et enfin démontrer que ce système est conforme aux exigences de la présente Norme européenne.

Il existe une distinction importante entre la présente Norme européenne et un guide non certifiable. La première décrit les exigences relatives au système de management de l'énergie d'un organisme et peut servir de référentiel pour le certifier ou l'enregistrer et/ou pour une auto déclaration alors que la seconde a pour objectif d'apporter une assistance générale à un organisme pour qu'il puisse établir, mettre en œuvre ou améliorer son système de management de l'énergie. Le management de l'énergie englobe un large éventail de thèmes, y compris des thèmes impactant la stratégie et la compétitivité. L'organisme peut utiliser la preuve de la mise en œuvre réussie de la présente Norme européenne dans l'objectif d'assurer les parties intéressées de l'existence d'un système de management de l'énergie efficace.

NOTE La présente Norme européenne se fonde sur la méthodologie dite PDCA (Plan-Do-Check-Act) : cette méthodologie peut être succinctement décrite de la manière suivante :

- Planifier : établir les objectifs et les processus nécessaires pour fournir des résultats correspondant à la politique énergétique de l'organisme ;
- Faire : mettre en œuvre les processus ;
- Vérifier : surveiller et mesurer les processus en fonction de la politique énergétique, des objectifs, des cibles, des obligations légales et des autres exigences auxquelles l'organisme souscrit, et rendre compte des résultats ;
- Agir : entreprendre les actions pour améliorer en permanence la performance du système de management de l'énergie.

La présente Norme européenne ne contient que les exigences pouvant être auditées de façon objective.

La présente Norme européenne n'établit pas d'exigences absolues en matière de performance énergétique, si ce n'est pour l'organisme de s'engager à respecter sa politique énergétique et de se conformer à la législation en vigueur. Ainsi, deux organismes réalisant des activités similaires mais dont la performance énergétique diffère peuvent tous les deux se conformer aux présentes exigences.

L'adoption de l'EN 16001:2009 contribuera à la mise en place d'un processus d'amélioration continue qui aura pour effet un usage énergétique plus efficace. Elle encouragera les organismes à mettre en œuvre un plan de suivi de l'énergie ainsi que des analyses énergétiques.

ILNAS-EN 16001:2009 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

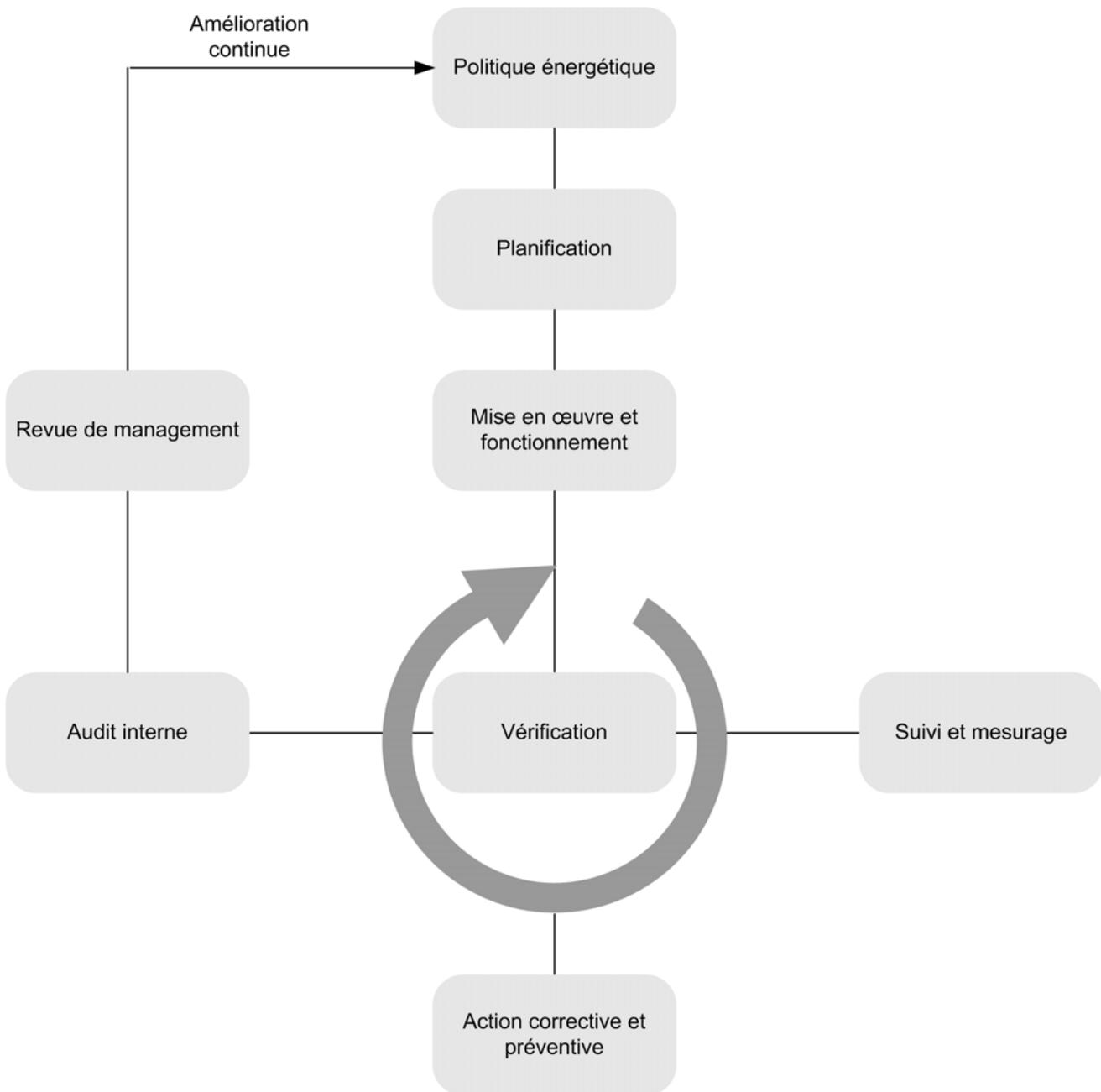


Figure 1 — Modèle de système de management de l'énergie relatif à la présente norme

Les exigences de la présente Norme européenne peuvent s'aligner sur ou s'intégrer à celles d'autres systèmes de management portant sur par exemple, la qualité, l'environnement, la sécurité et la santé au travail, les finances ou le risque. Il est donc possible pour un organisme d'adapter son (ou ses) système(s) de management existant afin d'établir un système de management de l'énergie conforme aux exigences de la présente Norme européenne.